

Dépôts acceptés dans les déchèteries

Dépôts limités à 4m³ par jour pour les déchets verts et 2m³ par jour pour les autres déchets.



Donnez une seconde vie à vos objets !

Comment ça marche :

1. Donnez ici les objets en bon état que vous n'utilisez plus.
2. Rangez-les dans le local.
3. Prenez les objets dont vous avez besoin (dans la limite du raisonnable), même si vous n'avez rien déposé.



Uniquement dans les déchèteries :
de la Génrière à la Plaine sur Mer et de
Pont Béranger à Saint Hilaire de Chaléons



Uniquement dans les déchèteries :
de la Génrière à la Plaine sur Mer, de Pont
Béranger à Saint Hilaire de Chaléons et
des Merles à la Bernerie-en-Retz

LES INTERDITS



¹ Dirigez-vous vers les vendeurs qui sont dans l'obligation de les reprendre (système de consigne).

² Déposez gratuitement vos fusées de détresse périmées lors de l'achat de produits neufs.
Liste → www.pyreo.fr/les-points-de-collecte/

³ sauf à la déchèterie des Merles et de Pont Béranger (mise en place courant 2025)
Collecte gratuite sur inscription préalable auprès de la Direction Prévention et Gestion des Déchets

LA VALORISATION DES DÉCHETS

Les différentes matières déposées dans chaque benne sont transférées vers différents centres de traitement. Une fois triées, elles seront ensuite réutilisées (par exemple un frigo en bon état), recyclées ou valorisées sous forme d'énergie.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur toutes les filières en consultant le rapport annuel sur :
→ www.pornicagglo.fr